



**MAIRIE de MIJOUX**

Rue Dame Pernelle  
01410 Mijoux

**TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 07 avril 2010**

La réunion s'est ouverte à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Excusé : Monsieur Jacques Timmermans, Monsieur Patrice MELOT donne pouvoir à Monsieur Stéphane Chambost, Monsieur Yvon Jaulet donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Lapeyrère

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

**I Approbation du Compte Administratif 2009**

Monsieur Le Maire présente au Conseil le compte administratif de l'exercice 2009, qui se présente comme suit :

**Résultat de l'exercice / Budget principal :**

**Section Fonctionnement**

Recettes : 1.101.906,06 €      Dépenses : 899.467,43 €      Excédent 2009 : 202.438,62 €

**Section d'Investissement**

Recettes : 341.192,16 €      Dépenses : 274.064,09 €      Excédent 2009 : 67.128,07 €

**Résultat de l'exercice / Budget Transport Scolaire :****Section de Fonctionnement**

Excédent 2009 : 10.173,14 €

**Section d'Investissement**

Résultat 2009 : 0,00

**Résultats Cumulés :**

Déficit d'Investissement antérieur / Budget Principal	-65.721,99 €
Excédent d'Investissement 2009 / Budget Principal	67.128,07 €
Excédent de Fonctionnement 2009 / Budget Principal	202.438,42 €
Déficit d'Investissement antérieur / Budget Transport	-88.889,62 €
Excédent de Fonctionnement cumulé	127.388,71 €
<b>Résultat d'exécution du budget Principal et du Budget Transport</b>	<b>242.343,59 €</b>

Après que Monsieur Le Maire se soit retiré et cédé la présidence à Monsieur Marcel GROS, doyen d'âge, 2<sup>ème</sup> adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2009 tel que présenté ci-dessus, et autorise le Maire à parapher le compte de gestion 2009.

Monsieur Marcel GROS informe Le Maire de la décision du Conseil et lui demande de reprendre la présidence de séance.

Le Conseil reprend ses délibérations et décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal à la section d'investissement 2010 de ce budget d'une part, et d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget transport à la section d'investissement 2010 de ce budget d'autre part.

**II Budget Primitif 2010**

- **Vote des taux des taxes directes locales :**



Compte tenu des recettes fiscales nécessaires à l'équilibre du budget 2010, le conseil décide d'appliquer une variation des taux des quatre taxes telle que détaillée ci-dessous :

	Bases d'Imposition 2009	Bases Prévisionnelles 2010	Evolution
Taxe d'Habitation	800.750	813.600	1.605 %
Taxe Foncière bâti	691.482	705.400	2.013 %
Taxe Foncière non bâti	50.739	51.300	1.106 %
Taxe Professionnelle	1.321.832	1.356.000*	2.585 %

(\*) Etant donnée l'entrée en vigueur en 2010 de la réforme de la Taxe professionnelle, la base d'imposition prévisionnelle de la Taxe Professionnelle 2010 est une base théorique.

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour 2010 dont le montant global s'élève à 428.792 €, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget est de 432.390 €.

Pour atteindre ce produit fiscal, Monsieur Le Maire propose d'augmenter pour l'année 2010 les taux des 4 taxes locales en appliquant un coefficient de variation proportionnel de 1,01383, ce qui donnerait les rendements indiqués ci-après :

	Taux d'Imposition 2009	Bases Prévisionnelles 2010	Taux 2010 Proposés	Produits attendus
Taxe d'Habitation	13,79 %	813.600	13,98 %	113.741 €
Taxe Foncière bâti	14,50 %	705.400	14,70 %	106.694 €
Taxe Foncière non bâti	50,69 %	51.300	51,39 %	26.363 €
Taxe Professionnelle	13,70 %	1.356.000	13,89 %*	185.240 €**

(\*) taux relais votés pour 2010

(\*\*) Produit attendu au titre de la compensation relais 2010

Le budget principal primitif 2010 présente les sections suivantes :

Section de fonctionnement : Dépenses / Recettes : 875.435,18 €

Section d'Investissement : Dépenses / Recettes : 695.999,48 €

Soit un budget total de 1.571.434,66 €



A noter l'affectation d'une ligne budgétaire pour l'activité touristique, et notamment le projet de création d'un Office de Tourisme pour un montant de 50.000 € par 6 voix pour et 2 voix contre.

Le Budget principal primitif 2010, ainsi que les budgets CCAS et Transport Scolaire sont adoptés tel que présentés au Conseil.

### **III. Questions et Délibérations diverses**

- Monsieur le Maire présente au Conseil plusieurs devis pour l'élaboration du « Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie » que la Commune a l'obligation de mettre en place, à l'unanimité, la société DIAGACCESS est retenue pour un montant de 1.160 € H.T.
- Renouvellement de la Convention de vente d'herbe à l'Entreprise agricole GROSFILLEY sur le terrain de la Renfile : approuvé à l'unanimité.
- Convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune de Gex pour l'aménagement des parkings du site du Col de La Faucille : approuvé à l'unanimité.
- Le projet de nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Haut Jura est présenté aux membres du Conseil, le document fourni par les services du Parc demande une étude assez conséquente, il est proposé que ce document reste à disposition des conseillers jusqu'au prochain conseil lors duquel ils se prononceront quant à l'approbation de cette nouvelle charte.
- Monsieur Le Maire informe le conseil des résultats du recensement effectué par les services de la Mairie en partenariat avec ceux de l'INSEE en janvier et février dernier : la Commune se compose de 679 logements pour 372 habitants en résidence principale. Monsieur Le Maire précise que cette opération de recensement a nécessité la mobilisation des services de la Mairie de façon conséquente, il se félicite que ce travail se soit bien déroulé grâce à l'implication de chacun.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30.

